

Ligue
des **droits de**
l'Homme



Section
d'Aix-en-Provence

Les Échos de la LDH

N° 29
MARS 2016



2015, année des réfugiés. Ils semblent être devenus le problème de la France. Un million et demi supplémentaire pour l'Europe, certains annoncent deux millions pour 2016 ! Que se passe-t-il ?

Le problème est sérieux, il faut regarder en face les difficultés et nos chances aussi. La crise actuelle, logement, emploi, grande pauvreté, etc. explique cette peur qui peut nous envahir devant ce nouvel afflux. Alors regardons ce qu'il en est, en évitant les manipulations de ceux qui surfent sur la question avec des buts pas toujours avouables, en évitant de nous laisser submerger par nos émotions qui remplacent la réflexion.

Il ne s'agit pas d'un phénomène récent, qu'en est-il dans notre histoire ? Dans quel but viennent ces migrants ? Ils fuient les guerres, d'autres fuient la misère, pourquoi les accueillir ? Quelle est la réalité

de cette migration, souvent éloignée des discours entendus ? Que penser des chiffres annoncés, des millions dans les pays limitrophes des lieux de guerre, 1 million en Allemagne, 79 000 en France, et ailleurs ? Que faire face à cet afflux ?

L'IMMIGRATION EN FRANCE : UNE LONGUE HISTOIRE

En 2015, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, fuyant la guerre, les violences ou la misère, ont quitté le Moyen Orient et l'Afrique pour se réfugier en Europe.

Cette crise migratoire nous rappelle que depuis l'émigration d'Homo Sapiens d'Afrique en Europe par le Proche Orient, les migrations ont été la normalité pendant toute l'histoire de l'humanité et qu'après les exodes et exils massifs des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, les migrants d'aujourd'hui ne sont ni les premiers, ni les derniers (migrations climatiques à venir ?) à prendre la route en quête d'une vie meilleure. A travers les siècles, la mixité et le métissage n'ont cessé de se développer, ce qui bat en brèche l'idée d'une France originelle et intangible. L'idée d'une nation gauloise est anachronique. La Gaule était en fait constituée par des dizaines d'entités et de peuples se faisant la guerre.

Au 19^{ème} siècle, tandis que 60 millions d'Européens quittaient le vieux continent, la France était la seule terre d'immigration en Europe. Pendant le second Empire, la France a fait appel à la main d'oeuvre étrangère pour nourrir la révolution industrielle. En 1851, a lieu pour la première fois un recensement qui dénombre 380 000 étrangers, en 1876 800 000, un million en 1881 (3% de la population), 1,15 million en 1921, 2,9 millions en 1931 (7% de la population).

Au 19^o siècle l'étranger vient de nos frontières : Allemands (180 000), Belges (486 000 en 1886), Italiens (380 000 en 1901, 900 000 en 1913).

D'après le recensement de 1901, Marseille, qui a besoin de main d'oeuvre pour son port et ses manufactures, compte 20% d'habitants italiens. Les registres font état de très nombreux mariages mixtes, ce qui n'empêche pas une «italophobie» et des débor-

dements xénophobes (pogroms d'Aigues-Mortes en août 1893, de Marseille en juin 1881). Les Espagnols arrivent aussi au début du 20ème siècle (605 000 en 1968), puis les Polonais à partir de 1919. La France est aussi une terre d'asile pour les réfugiés politiques : Russes blancs, Arméniens, républicains espagnols, Allemands antinazis.

guerre mondiale : 220 000 en 1946, 350 000 en 1962, 800 000 en 1982. Les Marocains sont 440 000, les Tunisiens 260 000 puis les Portugais prennent la relève des Italiens : ils sont 20 000 en 1958, 750 000 en 1975. Quant aux Africains subsahariens, ils sont 13 517 au recensement de 1946, 93 000 en 1975, 134 000 en 1982 et 376 000 en 1999. La vague des « boat people » amène 105 000 « Indo-chinois » en 1990 (35 000 Vietnamiens, 37 000 Cambodgiens, 33000 Laotiens).

En 1901 la France comptait un million d'étrangers, soit 2,5 % de la population ; à la veille de la crise des années 30, les 3 millions d'étrangers représentaient 7 % de la population totale ; en 2012, elle en compte quatre millions - soit 6,1% de la population.

On peut dire que La France se distingue en Europe par sa longue histoire migratoire : une étude de l'INSEE portant sur les ascendants des enfants nés entre 2006 et 2008 a montré que 39% de ces nouveau-nés avaient un ou plusieurs grands-parents qui étaient étrangers à leur naissance. Et, parmi les couples recensés en 2011, 12% sont constitués d'au moins un immigré. La France n'a pas été et n'est toujours pas un joyeux «melting pot» mais jusqu'au

DANIEL PENNAC - SERGE BLOCH - JESSIE MAGANA - CAROLE SATURNO

Eux, c'est nous.

**Eux,
c'est
nous.**

AVEC UN TEXTE INÉDIT
DE DANIEL PENNAC
ILLUSTRÉ PAR
SERGE BLOCH



LES ÉDITEURS JEUNESSE
AVEC LES RÉFUGIÉS

L'office National d'Immigration (ONI), créé en 1945, a pour objectif de fournir la main d'œuvre dont l'économie a besoin et de reconstituer une population française qui a perdu 1,7 million d'individus.

L'immigration algérienne commence après la deuxième

milieu du 20ème siècle, elle a assimilé une proportion considérable d'étrangers, ne serait-ce qu'à la 2ème ou 3ème génération et de nombreux Français peuvent trouver dans l'histoire de leur famille les signes d'une intégration réussie.



Aujourd'hui le débat sur les étrangers, exacerbé par la crise migratoire et les attentats de Paris, est au centre des affrontements politiques. Jusqu'aux années 1970, l'étranger était « le travailleur immigré », isolé. Puis, l'immigration est devenue familiale et extra-européenne, marquée par notre histoire coloniale : de nombreux immigrés sont issus du Maghreb, d'Afrique noire francophone ou de l'ancienne

Indochine. Concentrées dans les banlieues des grandes cités, ces populations sont confrontées au chômage de masse et la population d'origine maghrébine est exposée aux slogans de mouvements xénophobes qui assimilent la religion musulmane à l'islamisme radical mais – il faut le dire fortement – les étrangers ne sont pas responsables des problèmes sociaux dus notamment à la crise économique que connaît notre pays.

Finalement, loin d'être victime d'une invasion, comme le font entendre les discours xénophobes, la France compte chaque année en moyenne 200 000 arrivées pour 66 millions d'habitants (0,30%) – ce qui, avec les décès et les départs (étudiants, retours volontaires, expulsions), donne une croissance de 100 000 personnes et environ 60 000 demandes d'asile dont le quart environ seront acceptées et comptabilisées l'année suivante.

Toute instrumentalisation des étrangers est contraire aux Droits de l'Homme, fondements de notre ordre politique.

DISCOURS ET RÉALITÉ

Après les attentats meurtriers du 13 novembre, les discours publics hostiles aux migrants se sont multipliés et radicalisés. Pourtant, la grande majorité des protagonistes mis en cause de près ou de loin pour ces tueries, Français, Belges, et autres étrangers, n'avaient aucun lien avec cette migration (seules deux personnes en seraient issues). Même si aucun migrant n'avait traversé la Méditerranée ces dernières années les attentats auraient pu se dérouler.

On ne peut incriminer près d'un million de migrants pour des faits reprochés à deux criminels, aussi graves soient-ils, de même qu'on ne peut incriminer toute la population française sous le prétexte que certains de ses membres sont corrompus, violents ou ont été des tortionnaires.

Un grand nombre de ces migrants furent le même type de violences que celles qui ont été perpétrées le 13 novembre en France, et, dans bien des cas, commises par les mêmes islamistes de Daech. Ce sont des êtres humains cherchant à échapper à l'horreur, comme nous, lorsque nous sommes confrontés aux mêmes situations insoutenables [ce fut le cas en mai-juin 1940 lorsque 8 à 10 millions de civils – soit le quart de la population française - s'exilent en quelques semaines du Nord vers le Sud de la France sous l'effet de la terreur provoquée par les troupes allemandes].

Autre inquiétude exprimée : l'intégration de nouveaux immigrés ne va-t-elle pas aggraver le problème du chômage, fort élevé en France actuellement ? Le taux élevé de chômage serait-il dû au nombre d'habitants résidant dans un pays ? Les Etats-Unis et l'Allemagne devraient dans ce cas présenter des taux de chômage beaucoup plus élevés que les nôtres et l'Espagne des taux très bas. Or c'est le contraire qui se passe. Faut-il, pour lutter contre le chômage, limiter le nombre des naissances en France ? Ou rendre Nice aux Italiens ? Ou Mayotte aux Comoriens ? Personne ne le propose car ce n'est pas le nombre de résidents qui produit un fort taux de chômage mais ce sont les politiques économiques menées, que les immigrés soient nombreux ou pas.

L'asile vaut pour tous les persécutés. Il est cependant utile de rappeler dans un environnement social où les discours catastrophistes prolifèrent sur ces sujets que beaucoup, parmi l'actuelle vague de migrants, sont des personnes qualifiées, éduquées, pourvues de compétences (les

autres n'ayant généralement pas les moyens d'entreprendre un voyage aussi onéreux), ils seront capables de participer efficacement au développement de nos pays européens. Ils sont jeunes, ils contribueront au financement des retraites d'un pays vieillissant comme la France.

Enfin, le droit d'asile, l'accueil des étrangers fuyant malheurs et persécutions, ne sont pas des droits secondaires qui ne nous engageraient que superficiellement. Cela a été, dès l'origine, un principe essentiel, manifestant l'essence même de notre civilisation. Pour Homère, déjà, le barbare par excellence était incarné par le féroce Cyclope, un être monstrueux dont le trait le plus significatif et le plus scandaleux était son mépris absolu pour le devoir sacré d'accueil des étrangers. De l'amour du prochain, fondement de la civilisation chrétienne, aux droits de l'homme universels consacrant le droit d'asile, intégré aujourd'hui au droit international, cette valeur fondamentale de notre civilisation ne peut être considérée comme une simple option fluctuant au gré des circonstances. Sa négation met en cause fondamentalement ce que nous sommes. Nos valeurs, si souvent invoquées ces temps-ci, s'incarnent justement dans la fidélité à ce type de principes.



RÉFUGIÉS POLITIQUES OU ÉCONOMIQUES ?

On a l'habitude d'établir une distinction étanche entre les migrants économiques, les réfugiés politiques et les déplacés climatiques. Nos observations de terrain rejoignent les prises de position des hauts responsables des Nations Unies en la personne de son secrétaire général, Ban Ki Moon, et du Haut-Commissaire pour les Réfugiés, Antonio Guterres. En fait et en droit, cette séparation ne tient pas, car toutes ces raisons sont de plus en plus entremêlées. Le tri opéré par les gouvernements européens dans leurs nouveaux « hotspots » (centres d'accueil et d'enregistrement dans le pays d'arrivée) est donc illégitime.

En fait : l'économie est liée aux choix politiques, il n'y a jamais que des politiques économiques mises en œuvre par des élus politiques. Alors, dans quelle catégorie faut-il placer les victimes des politiques économiques, le politique ou l'économique ?

Par ailleurs, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) vient de déclarer dans son dernier rapport (2015) que les catastrophes que l'on croyait « naturelles », sont à 90% liées au changement climatique, lui-même lié à 95% aux activités économiques.

En droit : les droits fondamentaux proclamés dans la DUDH (Déclaration universelle des droits de l'Homme) de 1948, ont été déclinés en 1966 dans deux pactes internationaux relatifs aux droits « civils et politiques » et « économiques, sociaux et culturels ». Dans le contexte de la guerre froide, ils ont été séparés, mais en 1968, la « conférence internationale des Droits Humains » a affirmé que ces deux piliers étaient « universels, indivisibles et interdépendants ».

Alors, comment les nommer ? Migrants ? Cela ne dit pas pourquoi ils « voyagent au loin ». Réfugiés, oui, car cela sous-entend, dans notre culture, qu'ils ont de bonnes raisons de quitter leur lieu de vie, et implique, en éthique et en droit (convention de Genève 1951) un devoir d'accueil et de protection dans la dignité. Nous avons là, l'occasion de refonder nos sociétés autour des valeurs d'humanité.

On parle d'un afflux massif de réfugiés en 2015. Est-ce vrai ?

	2015	2014
Oui pour l'Europe	1 500 000 ^e	620 000
Oui pour l'Allemagne	1 090 000	203 000
Oui pour la Suède	163 000	81 000

Et c'est vrai aussi pour tous les autres pays européens

Il y a eu en 2015 un véritable bond en avant du nombre de réfugiés venant en Europe pour fuir la guerre, les discriminations ou la faim.

Et en France ? Ce n'est pas le cas	2015	2014
	79 100	64 310

Malgré une augmentation de 22% la France ne reçoit que 5 à 6 % environ des demandes d'asile déposées dans les différents pays européens.

Tous les pays sont-ils demandés de la même façon par les réfugiés ? Pour le mesurer le mieux est de rapporter le nombre de demandeurs d'asile à la population. Voici cela que ça donne :

nombre de demandeurs par million d'habitants (2014)

Suède	Hongrie	Suisse	Allemagne	Pays-Bas	Italie	FRANCE	R.-Uni
8400	4300	2900	2500	1500	1100	1000	500

En proportion de sa population, la France accueille peu de réfugiés. En 2015 les données disponibles montrent des écarts encore bien plus grands : France 1200, Allemagne 13000, Suède 17000 !

Que deviennent les réfugiés ?

L'asile n'est pas accordé à tous ceux qui le demandent, loin de là. Pour l'ensemble de l'Europe 45 % l'ont obtenu en 2014.

en Suède 77 %
en Allemagne 47 %
et en France 22 % seulement

Ainsi on n'a compté en 2014 en France que 15 000 accords pour une carte de résident (pour plus de 64 000 qui la demandaient) alors qu'il y en avait beaucoup plus auparavant (60 000 dans les années 80'). En 2015 c'est plus : 26 700 (soit 31 % des demandes)

Quelle différence y-a-t-il entre un demandeur d'asile et un réfugié ?

Un **demandeur d'asile** est un étranger inscrit dans une procédure visant à obtenir la reconnaissance du statut de réfugié ou de protection subsidiaire. Un **réfugié** est un étranger qui a obtenu une réponse favorable à sa demande d'asile et qui de ce fait est autorisé à séjourner en France. Les demandeurs d'asile et les réfugiés ne sont ni des sans-papiers, ni des migrants économiques.

UNE NOUVELLE LOI D'ACCUEIL DES ÉTRANGERS (CESEDA).

Votée en juillet 2015 la loi relative au droit des étrangers en France a été modifiée, à l'initiative du gouvernement, par le Parlement, l'Assemblée nationale l'ayant adoptée de façon définitive le 18 février 2016.

Les pouvoirs publics ne s'intéressent de près au statut des étrangers que depuis une trentaine d'années, et pour le rendre de plus en plus précaire (une trentaine de textes législatifs depuis 81 ! une seule ordonnance et quelques arrêtés entre 45 et 81). Depuis les années 80 le nombre d'octrois du statut de résident a fondu, passant de 60 000 en 86 à 30 000 en 2003, jusqu'à 14 000 en 2014 ; 2015 marquant une remontée à 26 700.

La nouvelle loi se veut allier humanité et fermeté. **Côté « humanité »**, elle introduit une mesure phare : après un an de séjour, accès à une carte de 4 ans avant l'obtention de la carte de résident. Aussi une plus grande ouverture de l'accès aux cartes pour raison médicale. Par ailleurs la loi propose des assignations à résidence au lieu de placements en rétention. Mais il y a aussi le **côté « fermeté »**. Délais raccourcis et difficultés pour se tourner vers le juge lors de décisions d'expulsion, et les assignations à

résidence sont à la discrétion du Préfet qui peut toujours placer en rétention. Cette mesure est en fait un moyen pour aider l'administration dans le traitement du flux des étrangers qu'on veut éloigner, lorsque les centres de rétention ne sont plus suffisants. Mais surtout limitations drastiques aux ouvertures prévues dans le volet « humanitaire ». Pour obtenir la carte de 4 ans, il est exigé d'avoir un CDI : sachant le refus général des employeurs d'en accorder aux détenteurs d'une carte d'un an, qui va obtenir ce sésame ? Ainsi on organise 5 ans de purgatoire avant d'obtenir le statut de résident, et encore pour une infime minorité de personnes, les autres restant dans la précarité des cartes d'un an et des CDD. Plus grave, le Préfet peut demander à toute administration, publique ou privée (par exemple les banques) de le renseigner sur les personnes et voir alors si on ne peut pas leur retirer la carte de séjour. Il s'agit d'une intrusion systématique dans la vie privée des gens, l'organisation d'une suspicion généralisée et d'une insécurité totale pour les personnes risquant à tout instant le retrait de leur carte de séjour.

Comme l'écrit dans un avis

la Commission Nationale des Droits de l'Homme, l'étranger est présenté négativement, contrôlé, suspecté :

« Le projet de loi a-t-il définitivement rompu avec l'image hypertrophiée d'un étranger cherchant toujours à pénétrer et à se maintenir illégalement en France, à faire venir sa famille illégalement, en s'efforçant d'utiliser frauduleusement toutes les ressources de la législation pour rester en France et profiter de l'Etat providence? »

Même si la CNCDH n'a pas la naïveté de croire que ces comportements ne surviennent jamais, la réponse à cette question est malheureusement négative, tant l'accent est mis sur le renforcement des dispositifs de contrôle, sur les exceptions au détriment de la proche famille pour l'accès au séjour pluriannuel, sur la multiplication des références à

l'ordre public, sur le renforcement de l'efficacité des mesures d'éloignement et la marginalisation du contrôle du juge judiciaire des mesures de privation de liberté. »

On construit pour lui un environnement kafkaïen, avec de telles conditions pour obtenir un statut stable qu'il se trouve dans une situation sans issue, dans une impossibilité de se voir appliquer les avancées que la loi prétend introduire.



FAUT-IL ACCUEILLIR DE NOUVEAUX MIGRANTS ?

Un million et demi de migrants supplémentaires a cherché refuge l'an dernier en Europe. Et ce n'est pas fini ! Ils viennent de Syrie, d'Afghanistan, de l'Erythrée...pays en guerre où la vie est devenue tellement impossible pour eux qu'ils prennent tous les risques, donnent tout ce qu'ils possèdent pour rejoindre nos côtes.

A côté de ce million qui vient en Europe, plusieurs millions s'installent en Turquie, au Liban, en Jordanie. Ce sont ces pays du Moyen-Orient qui sont envahis, plus que l'Europe. Et en Europe la France est épargnée, qui doit accueillir 30 000 personnes en deux ans !

Faut-il fermer les frontières ? Certains, beaucoup, le réclament for-

tement. Mais en fait, lorsque des gens acceptent de prendre tous ces risques, de supporter toutes ces souffrances, cette fermeture est illusoire. Rien ne les arrêtera sauf des barrières qui nous cadenasseraient nous-mêmes, comme un détenu est protégé de l'extérieur. Par ailleurs, cette arrivée « massive » est-elle tellement catastrophique ? Les analystes de l'Insee viennent de se réjouir de l'augmentation de notre population, insistant sur la richesse que cela engendre à terme. Ces nouveaux migrants arrivent déjà éduqués, à moyen terme ils doivent être une richesse pour le pays qui les accueille. Angela Merkel l'a bien compris ! Elle est certainement sensible aux questions humanitaires, mais elle sait aussi compter, et elle a vu immédiatement la bonne opportunité.

Alors, accueillir ? A court terme, les difficultés sont grandes. Peut-on les dominer ? Le logement ? On vient de découvrir de nombreux bâtiments vacants ! Et souvent ceux qui choisissent notre pays le font parce qu'ils y ont des points de chute, famille ou relations. La question du travail est plus difficile, mais à court terme et très vite cela devrait tourner à l'avantage des pays qui accueillent. Sans oublier que si les choses se tassent d'ici quelques années, on assistera à de nombreux retours et nous commercerons grâce aux relations qui auront été nouées, c'est l'argument avancé depuis toujours pour accueillir des étudiants étrangers.

En fait nos vraies peurs sont liées aux possibilités d'intégration. On a peur de la délinquance, l'exemple de Cologne est là (même si c'est le fait moins des nouveaux migrants que d'anciens qui se sentent abandonnés). De plus ces gens sont différents de nous, pire...ils sont musulmans ! Qu'en est-il de la délinquance des migrants, des étrangers ? Ce n'est pas parce qu'on est syrien ou maghrébin qu'on est délinquant. Cette délinquance est liée aux conditions de vie : une personne qui n'arrive pas à s'intégrer, à sortir de la misère, à se faire reconnaître perd petit à petit ses repères, elle se déstructure, elle peut alors plonger dans la délinquance. Ce n'est pas une excuse, mais l'expérience nous apprend que la délinquance s'évanouit au fur et à mesure de l'intégration. Et donc effectivement, il ne suffit pas d'ouvrir les frontières, il faut assurer le suivi. Quant à l'Islam, il faudrait arrêter d'en avoir peur. Une fraction opère un repli identitaire, source de tous les problèmes. Mais l'immense majorité ne se reconnaît pas dans ces dérives, et c'est en l'accueillant qu'on l'aide à éviter ce repli. Les criminels dangereux qui recrutent chez nous sont d'abord des criminels et ils passent par l'Islam pour asseoir leur dérive, on ne peut les identifier aux autres. Dans notre pays, laïque, la citoyenneté est ce qui nous unit. Les musulmans,

comme les autres, sont d'abord des citoyens. C'est en leur permettant d'exercer cette citoyenneté qu'on peut les aider à s'intégrer, c'est en les rejetant à la marge qu'on les renvoie vers les identitaires.

Cette arrivée massive de migrants en Europe (avec une infime partie en France) nous pose de vraies questions. Il est illusoire de bloquer les frontières en se fermant les yeux. Tout ce qui est proposé pour empêcher leur installation – difficultés administratives, refus de prestations sociales, etc. - ne peut qu'aggraver la situation. Bien sûr les droits de l'Homme exigent de nous un accueil de ces exilés, mais au-delà, et surtout au-delà de tous nos fantasmes, il est de notre intérêt de les accueillir le mieux possible. Ou ils vont constituer une « sous-société » stigmatisée, voire dangereuse, au mieux poids mort de notre société, ou ils s'intégreront relativement vite et au-delà des vicissitudes actuelles ils enrichiront notre pays.

A AIX-EN-PROVENCE 3 DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ AVEC LES ÉTRANGERS

ACCES : la Cimade et la LdH sont associées dans le projet « **Accueil & accompagnement des étrangers pour le séjour** » (ACCES). Ce dispositif assure des permanences ouvertes aux étrangers, notamment ceux rencontrant des difficultés dans leurs démarches de régularisation ou de demande d'asile.

La Cimade : 06 20 55 48 06 et aix@lacimade.org

LdH : 06 44 94 45 74 et ldh.aix@laposte.net

RUSF (Réseau universités sans frontières) : pour les étudiants menacés ou victimes d'expulsion. Deux n° de téléphone :

06 81 16 80 32 (Aix)

06 77 66 24 10 (Marseille).

Le **Collectif AGIR** rassemble 26 associations qui s'organisent pour accueillir les réfugiés ; les modalités de cet accueil sont organisées en 5 pôles (accompagnement quotidien, hébergement, apprentissage du français, santé, suivi administratif et juridique).

collectifagiraix@gmail.com

La LDH vous intéresse ? N'attendez pas, rejoignez la !

Ligue des Droits de l'Homme, section d'Aix-en-Provence Tél : 06 44 94 45 74

ldh.aix@laposte.net - www.ldh-aix.org - www.facebook.com/ldh.aix
